

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1002 attribuant un secours de 3.000 francs à Saïd Hassan Ali.

n° 1002

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 octobre 1948

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro  
31 octobre 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par le décret du 18 juin 1884

**Vu** la note de présentation transmise sous n° 1396-AP le 31 août 1948 à la Commission des secours,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un secours exceptionnel de trois mille francs est attribué à Saïd Hassan Ali, planton au service des finances. Art. 2. — Le présent secours est payable globalement. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.**